



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 25 juin 2024]

Date de la convocation

19 juin 2024

Date de mise en ligne

27 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 7

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Christophe WATTRELOT, Dominique BOYER, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Gabriel CARRAMUSA, Antony MOUSSU, Christel PALIS, Thierry BODDI, Elisa GILLET, Monique GUILLE, Daniel RIBES

Absents : Corinne DARMANI

N° 069/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle 2024-2025 – tarification des spectacles de la Scène Nationale d’Albi-Tarn et encaissement et reversement des recettes

Madame le Maire propose au conseil municipal d’approuver les tarifs de la Scène Nationale d’Albi-Tarn dans le cadre de la saison culturelle au balcon 2024-2025, tels que détaillés plus bas.

Madame le Maire propose également aux élus de bien vouloir approuver le principe de l’encaissement des recettes de ces spectacles en régie.

Les sommes en question seront reversées après chaque spectacle à la Scène Nationale d’Albi sur présentation d’une facture.

Tarifs spectacles SNA-Tarn au Balcon :

- Tarif adulte : 10 euros
- Tarif réduit : 8 euros (- de 15 ans, handicap, RSA)

Tarifs spectacle Moby Dick dans le cadre de « Ce soir on bouge » au grand théâtre d’Albi en décembre 2024 :

- Tarif adulte : 20 euros
- Tarif réduit : 12 euros (- de 15 ans, handicap, RSA)

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs détaillés ci-dessus,

APPROUVE le principe de l’encaissement des recettes des spectacles dont il est question en régie,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 26 juin 2024